

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2025

Référence
042-2025

Vote des tarifs communaux 2026

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
02/12/2025

Date d'affichage
02/12/2025

A la majorité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 09 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; LE FOLL Méline ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CALON Myriam ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Vote des tarifs communaux 2026

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des tarifs communaux actuellement appliqués :

- Location de la salle polyvalente :

85€ pour les associations de la communes (entrées payantes)
100€ pour les particuliers de la commune,
150€ pour les administrations et les communes extérieures,
50€ pour les cafés d'enterrement,
150€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

Une caution de 250€ est demandée avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ est également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions figurent sur trois chèques distincts.

- Location de la Maison des Services et des Associations :

125€ pour les associations de la commune (entrées payantes),
180€ pour les particuliers de la commune,
350€ pour les administrations, assemblées diverses (entreprises) et associations extérieures,
50€ pour les cafés d'enterrement,
350€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

À ces tarifs se rajoute une caution de 500€ avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ sera également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions figurent sur trois chèques distincts.

- Photocopies :

La règle de recette pour les photocopies est supprimée.

- Garderie :

- matin : 1.52€ pour les élèves arrivés avant 8h15. De 8h15 à 17h00 : **gratuité appliquée.**

- soir : 1.00€ de 17h00 à 17h45

1.30€ de 17h45 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

- Concession au cimetière communal :

150€ jusqu'à 3m2 pour une durée de 30 ans,
300€ pour les sépultures supérieures à 3m2 et jusqu'à 6m2, pour une durée de 30 ans.

- Columbarium :

300€ pour 15 ans,
500€ pour 30 ans.

- Transport scolaire :

Tarification en suspens tant qu'une solution de ramassage ne sera pas trouvée.

- Cantine scolaire :

2.45€ le repas enfant,
6.00€ le repas adulte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les tarifs pour l'année 2026 ainsi :

- Location de la salle polyvalente :

85€ pour les associations de la communes (entrées payantes)
100€ pour les particuliers de la commune,
150€ pour les administrations et les communes extérieures,
50€ pour les cafés d'enterrement,
150€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

Une caution de 250€ est demandée avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ est également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions seront à régler auprès de la trésorerie après émission d'un titre administratif.

- Location de la Maison des Services et des Associations :

125€ pour les associations de la commune (entrées payantes),
180€ pour les particuliers de la commune,
350€ pour les administrations, assemblées diverses (entreprises) et associations extérieures,
50€ pour les cafés d'enterrement,
350€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

À ces tarifs se rajoute une caution de 500€ avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ sera également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3^{ème} caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions seront à régler auprès de la trésorerie après émission d'un titre administratif.

- Photocopies :

La régie de recette pour les photocopies est supprimée.

- Garderie :

- matin :1.52€ pour les élèves arrivés avant 8h15. De 8h15 à 17h00 : gratuité appliquée.

- soir : 1.00€ de 17h00 à 17h45

1.30€ de 17h45 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

- Concession au cimetière communal :

150€ jusqu'à 3m2 pour une durée de 30 ans,
300€ pour les sépultures supérieures à 3m2 et jusqu'à 6m2, pour une durée de 30 ans.

- Columbarium :

300€ pour 15 ans,
500€ pour 30 ans.

- Cantine scolaire :
2.45€ le repas enfant,
6.00€ le repas adulte.

Le conseil indique que le tarif des loyers sera à redéfinir à partir du 1^{er} juillet 2026 tout en précisant que pour le futur locataire du logement/bureau situé au 3 place de l'église, le tarif sera fixé à 350.00€ à l'ouverture du bail.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Christiane REDON

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

